

3.11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319959-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 24 octobre 2023

**Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion à Lille le 09 OCTOBRE 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

**OBJET** : Inclusion par les sports. Attribution d'une subvention aux association " Les Enfants de la Balle "

et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

Vu le rapport DSC/2023/338

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer à l'association « Les Enfants de la Balle" une subvention de 14 000 € pour 2023, comme indiqué dans le tableau ci-joint ;
  - d'attribuer au Comité Paralympique Sportif Français (CPSF) une subvention de 6 000 € pour 2023, comme repris dans le tableau ci-joint ;
  - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2023 et au Budget Supplémentaire : Opérations 23009OP005 pour les Sports et 14005OP001 pour l'Autonomie.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 33.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**INCLUSION PAR LES SPORTS**  
**"Les enfants de la balle" et le "Comité Paralympique et Sportif Français"**

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Nom et adresse du Président</b>	<b>Montant proposé au titre des sports</b>	<b>Montant proposé au titre de l'handicap</b>	<b>MONTANT GLOBAL</b>
<b>Les Enfants de la Balle</b>	Monsieur Etienne DELHAIZE 27 rue Jean Bart 59000 LILLE	<b>4 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>14 000 €</b>
<b>Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)</b>	Madame Marie-Amélie LE FUR délégation Hauts de France Maison Régionale des sports 367 rue Jules Guesde 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ	<b>6 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 000 €</b>

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 09 octobre 2023**

OBJET : Inclusion par les sports. Attribution d'une subvention aux association " Les Enfants de la Balle " et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

Dans le cadre de ses politiques sociales, le Département du Nord intervient sur le champ du Handicap. Aussi, il est proposé de favoriser l'inclusion, par les sports, des personnes en situation de handicap (PSH) et plus spécifiquement les enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme.

Les objectifs sont multiples et permettent de :

- lever les freins liés aux préjugés de l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap ;
- rassurer les participants sur les capacités d'accueil et d'encadrement ;
- répondre aux contraintes spécifiques de notre territoire à la pratique sportive pour les PSH ;
- accélérer la structuration et enrichir l'offre de pratiques sportives et un maillage des clubs plus large sur notre territoire.

« Les Enfants de la Balle » (EDLB) est une association qui favorise l'inclusion à la pratique du sport des personnes en situation de handicap (PSH) particulièrement les enfants atteints d'un trouble neurobiologique (autisme).

Cette dernière propose, en collaboration avec le Comité Paralympique Sportif Français-délégation Hauts-de-France (CPSF), d'intégrer des Aides à la Vie Sportive (AVSport) au sein des clubs qui auront la mission de seconder l'éducateur sportif lors de la séance d'éducation physique. L'aide à la vie Sportive (AVSport) aura un rôle semblable à celui qui officie lors du temps scolaire (Aides à la Vie Scolaire).

L'AVSport aura ainsi en charge l'enfant en situation de handicap en vue de l'aider à participer aux séances sportives avec les autres licenciés.

Ces deux structures s'engagent sur un programme de labellisation de « clubs inclusifs » sur tout le territoire du Département, tant en milieu urbain que rural. Ils proposent une solution « clé en main » en servant d'interface entre les clubs, les AVSport et les PSH pour les phases de prospection, de formation et d'accompagnement.

Le lancement de l'opération « test » débiterait dans le courant du second semestre 2023 par l'arrondissement de Cambrai pour une période de douze mois.

Le coût de cette expérimentation est de vingt-mille euros (20 000 €). Le budget permettra notamment de licencier les enfants (assurance), d'élaborer des programmes éducatifs d'animation, d'organiser des sessions de formations spécifiques sur le thème des troubles autistiques en lien avec les sports, de coordonner et piloter des sessions d'animation avec les clubs « labellisés ». Les crédits seront imputés, à part égale, sur les politiques Autonomie (10K€) et Sports (10K€).

Un bilan de l'action (quantitatif comme qualitatif) sera réalisé afin d'envisager d'étendre ce programme d'inclusion par les sports à d'autres territoires dans les années futures.

Il est donc proposé d'attribuer, pour 2023, une subvention de 14 000 € à l'association "Les Enfants De La Balle" ainsi qu'une autre de 6 000 € au CPSF.

La demande est reprise en annexe.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à l'association « Les Enfants de la Balle" une subvention de 14 000 € pour 2023, comme indiqué dans le tableau joint en annexe ;
- d'attribuer au Comité Paralympique Sportif Français (CPSF) une subvention de 6 000 € pour 2023, comme repris dans le tableau joint en annexe ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2023 et au Budget Supplémentaire : Opérations 23009OP005 pour les Sports et 14005OP001 pour l'Autonomie.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005	23009E15	3 100 000	2 488 275	10 000
14005OP001	14005E15	165 900	116 400	10 000

Sylvie CLERC  
Vice-Présidente

François-Xavier CADART  
Conseiller Départemental délégué aux Sports